

# AVIS

## REUNION D'INFORMATION PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

VILLE DE HERVE

**Projet de catégorie B  
(projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement)**

**DEMANDEUR : IMMO SIMSADIE, SPRL**

**Adresse de correspondance : Av Reine Astrid, 260 – 4900 Spa**

**PERSONNE DE CONTACT : Monsieur Yves LEJEUNE**

**OBJET :** Demande de permis d'urbanisation de la SPRL IMMO SIMSADIE pour l'aménagement d'une zone d'habitat de 3,7 ha située sur la commune de Herve – Chaineux, sis à l'arrière de la Rue du Village et de la Rue L'Espinette. Les parcelles sont cadastrées section A, N° 245f ; 557l ; 555e ; 556 ; 578g2, 554k.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, la SPRL IMMO SIMSADIE - Porteur du projet - porte à la connaissance de la population qu'elle organise une Réunion d'Information Préalable à la réalisation d'une étude d'incidences et à l'introduction d'une demande de permis d'urbanisme pour le projet susmentionné.

Toute personne intéressée est invitée à assister à la **Réunion d'Information Préalable** qui sera organisée :

**Le 20 avril 2022 à 18h00**

**Ecole de Chaineux**

**Rue du Village, 121**

**4650 Herve**

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal de la Ville de Herve – Place Marie-Thérèse, 3 4650 Herve - Service de l'urbanisme, en y indiquant ses nom et adresse.

Elle en adresse une copie au demandeur - IMMO SIMSADIE, SPRL - Av Reine Astrid, 260 à 4900 Spa, lequel la communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.